

Le dindon du juge

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1928)**

Heft 52 [i.e. 50]

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

B. Nous trinquons en buvant mutuellement nos réserves variées, goutte, marc de pommes, vin rouge et blanc. Puis, avant de nous séparer, nous déchargeons nos armes à 60 pas sur un bout de planche. Philippe sort son fusil et tire. Nous constatons que tous nos coups sont bien placés et que nous aurions pu tuer la bête entre nous, si nous l'avions vue.

Philippe demeure aux B. Le gendarme Y. rentre à D. Le reste du groupe se reforme en colonne de marche et prend le chemin du retour en bon ordre et sans traînard. Elle arrive à C. à 1 heure. Halte. Inspection des armes. Puis licenciement par un sonore « Rompez vos rangs ». Chaque participant rentre chez soi, honnêtement et honorablement bredouille, le cœur content de cette jolie partie en plein soleil, tout en caressant l'espoir de la recommencer avec plus de succès.

Voilà, Monsieur le Préfet, le récit exact de cette expédition que nous désirons renouveler si les circonstances le permettent, avec votre aimable autorisation, et davantage de résultat, si possible.

Certifié exact et conforme, C. ce 5 janvier 192...
signé F. T. chasseur.

LE DINDON DU JUGE

DANIEL-AUGUSTE, le juge de paix, est un excellent homme, très rangé, un peu maniaque même et qui possède une magnifique montre.

Cette montre est l'objet de soins particuliers de sa part ; tous les soirs avant de s'endormir, il ne manque pas de la mettre sous le traversin.

Or, un jour qu'il entrait au tribunal avec un collègue, voulant savoir l'heure, il porta la main à son gousset... Il avait oublié sa montre !

— Je l'ai laissée sous mon oreiller, dit-il un peu penaud à son compagnon, voici bien la première fois que cela m'arrive.

Pendant que le brave administrait consciencieusement quelques jours de prison à des criminels de petite marque, Le Renard ne perdait pas son temps.

Le Renard était bien le plus adroit des voleurs de tout le canton.

Il passait, cherchant aventure dans cette enceinte même où il n'aurait dû entrer qu'entre deux gendarmes, lorsqu'il entendit ce que le juge disait au sujet de la fameuse montre oubliée.

Dare, dare ! il court au domicile du magistrat, qui était justement en train de débiter à l'audience de belles phrases sur le respect dû à la propriété d'autrui...

Le Renard, en garçon adroit qui savait que les femmes de juges sont aussi méfiantes que leurs époux, se dit qu'il fallait prendre ses précautions pour se faire bien venir ; et, en passant près du marché, il acheta un superbe dindon gros et gras, un vrai morceau de roi.

Muni de ce volatile, il alla frapper à la porte de la maison du juge de paix.

Une petite servante vint lui ouvrir et lui demanda ce qu'il désirait.

— Madame est-elle chez elle ?

— Oui, répondit la fille.

Et elle l'introduisit dans la cuisine, où Madame était en train de faire ses confitures.

Le Renard s'inclina profondément et dit :

— Madame, voici un dindon que votre mari a acheté en se rendant à l'audience, car il a l'intention de traiter ses collègues.

— Merci, voici pour boire.

Et elle tendit 25 centimes. L'autre refusa d'un geste digne.

— Que Madame ne s'inquiète de rien, dit-il, Monsieur me règlera lui-même, car je dois lui rapporter au tribunal sa montre qu'il a oubliée sous son oreiller.

La dame, sans méfiance, monta à la chambre conjugale, la trouva à l'endroit indiqué et la remit à Le Renard en lui recommandant d'en avoir bien soin.

Quelques instants après le juge revint et la première parole qu'il dit à sa femme fut pour s'informer de sa montre.

Vous voyez d'ici le coup de théâtre.

Le malheureux juge essaya de s'arracher les cheveux, et, n'en trouvant point, se rejeta sur sa femme, qu'il traita de pécore.

— Enfin, nous avons toujours un dindon, dit la pécore.

— Oui, répondit le juge, et j'inviterai demain mes collègues à le manger, et je leur raconterai l'aventure.

Le lendemain, on apprêta cérémonieusement le dindon et on le mit à la broche de façon qu'il fût cuit à point pour la sortie de l'audience.

Le rôle se trouvait ce jour-là très chargé. Le juge avait sa douzaine de coquins à expédier avant le souper.

A six heures juste, le digne magistrat sonnait à sa porte, accompagné de ses collègues mis en belle humeur par le récit de la mésaventure de leur ami.

Ils avaient tous, du reste, un appétit formidable.

Aussitôt que Madame aperçut son mari escorté de ses convives, elle ouvrit de grands yeux et s'écria :

— Je pensais que ces messieurs ne venaient pas ce soir.

— Pourquoi cela, ma chère ?

— Mais vous savez bien... cet homme que vous m'avez envoyé !

— Un homme ?

— Il y a dix minutes... il venait de votre part m'apprendre que le voleur était arrêté.

— Comment ?

— Il a prétendu venir de ta part pour prendre la pièce à conviction pour le tribunal. Je lui ai remis le dindon.

Les collègues du juge en rient encore.

Aménités conjugales. — Mme X..., femme d'un jeune savant très studieux, se plaint de ce que son mari la néglige.

— Je voudrais être un livre, dit-elle. Ce serait le moyen d'être constamment entre ses mains.

Et lui de répliquer :

— Livre ? Eh bien, je voudrais qu'elle fût un almanach ; du moins, je pourrais en changer tous les ans.

Valaisaneries du « Conteur »

MES CHERS FRÈRES !

IA populeuse paroisse de Fully-les-Vignes n'a pas toujours eu l'avantage de posséder un conducteur spirituel de la trempe de son curé actuel, l'éloquent abbé Berclaz dont les sermons originaux sont fort goûtés par ses ouailles.

L'un de ses prédécesseurs, il y a quelque cinquante ou soixante ans de cela, avait la parole moins facile. Son débit était laborieux et, naturellement les instructions religieuses peu captivantes produisaient moins de fruits. Pour suppléer à son indigence oratoire le pauvre curé dont le sermon dominical était plutôt un pen-sum hebdomadaire usait et abusait de formules banales et rituelles.

La très chrétienne expression *mes chers frères*, *mes très chers frères* sortait souvent de la bouche du prêcheur aux tournants de chaque période. Les auditeurs remarquèrent cette fréquence exagérée.

Deux Bagnards, nés malins, descendus à Fully pour les travaux du vignoble, qui assistaient le dimanche, au sermon dominical ne tardèrent pas à s'apercevoir du manège du pauvre curé dépourvu du don oratoire. Ils eurent la malicieuse curiosité de compter combien de fois le prédicateur répétait de fois son expression favorite : *mes frères*, *mes chers frères*, au cours de chaque sermon. Ils le firent à l'aide de leur paroissien.

Chaque fois que Monsieur le Curé revenait avec son sempiternel : *mes chers frères*, les gail-lards tournaient un feuillet de leur livre de messe. C'est ainsi que le premier dimanche la scie fraternelle fut entendue 113 fois, dans l'espace d'une heure, et qu'au prêche suivant nos amateurs de statistique tournèrent 117 feuillets. Il y avait progrès.

Le dimanche d'après ils étaient rentrés dans leurs pénates et personne ne contrôla plus la manie du curé de Fully.

M. G.

VOICI LA NEIGE

*A gros flocons tombe la neige !
Petits et grands sont réjouis !
Le maître au sortir du collège
Aura fort à faire aujourd'hui !
Et you ! la la ! la neige tient,
On pourra se luger demain !*

*Sur le sol, s'entassent et meurent
Les flocons qui dansaient dans l'air !...
Oh ! que longues sont les heures
A l'école pendant l'hiver !...
Dre lin din din ! On a sonné !
Les fronts se sont illuminés !...*

*Enfin la classe est terminée !
Le flot joyeux des écoliers
En bandes indisciplinées
S'élance dans les escaliers !
Et clic, clac, clac ! Quel branle bas !
Que d'assaillants prêts au combat !*

*Garçons et filles, pêle-mêle,
Prenant la neige à pleines mains
Se bombardent et se harcèlent
Sans nul répit dans les chemins !
Et pim, poum, poum ! Adieu leçons !
Vivent la neige et les glaçons !*

Louise Chatelan-Roulet.

LES BOUSES

SI ma petite histoire n'a pas la prétention d'être savoureuse, elle pourra peut-être être qualifiée d'aromatique ! C'est comme vous pensez ! Elle se rapporte au temps lointain où je limais mes fonds de culottes sur les bancs de l'école.

Oh ! temps heureux où l'on pouvait aller aux bouses, sans pédanterie et, surtout, sans risquer de se faire éclaffer par les automobiles ! Je vous dirai, entre parenthèses que nous ne disions pas que nous allions aux bouses, mais aux beuses !

A défaut des hygiéniques chars Ochser, une caisse à chicorée ou à macaronis, deux vieilles roues de poussette et un manche de balai assemblés, constituaient un véhicule admirable pour aller aux bouses ! Ce n'était pas bien coûteux, ni bien difficile à se procurer ; cependant, les heureux possesseurs d'une semblable calèche faisaient encore envie aux pauvres mioches dont les moyens étaient trop insuffisants pour se payer cela. Ce qui, pour nous, faisait la valeur de ce béro, c'est de l'avoir fait soi-même, tout seul, avec, pour tout outillage, un marteau et quelques clous rouillés, ramassés au hasard et patiemment redressés, en se tapant souvent sur les doigts !

Une fois le béro fini, un vieux balai de riz ou une vieille brosse et une pelle à feu, complétaient le matériel nécessaire à l'entreprise. Mais, pour aller aux bouses, il ne fallait pas être seul, il manquait de charme ; on trouvait facilement un copain, surtout parmi ceux qui n'avaient pas de béro et qui étaient très fiers de l'honneur de mener le nôtre ! Car il en fallait un pour mener l'autre pour ramasser, parfois on menait et l'on ramassait, chacun à son tour.

Les offres de collaboration ne manquaient donc pas, aux heureux possesseurs de béros ; et plus d'une fois, de pauvres petits camarades m'ont tiré à peu près ce discours :

— Dis donc Pierre, si tu me prends pour aller aux beuses, je te donne mon nillon ; mais c'est moi qui mène alors !

— Entendu, attends-moi à 4 heures ; mais taches que le Barbu ne te garde pas après l'école !

— Oh, ouah ! je sais bien ma géo ; s'il me récite, il sera volé ! D'autres fois, il me fallait opposer, aux offres de services une fin de non recevoir ; car, je vous dirai (mais ne le dites pas à ma femme), que j'avais une petite bonne-amie, la Cécile, la fille à notre vigneron ; alors, quand elle pouvait venir aux bouses, avec moi, je la préférais à tous les copains ! D'abord, la Cécile savait mieux que personne, les bons coins où l'on avait vite rempli le béro ; car, plus on avait de béros à charrier, plus on était riches ! Une fois le béro plein, on le menait chez le père Pralet, le jardinier, qui nous en donnait 10 ou 20 centimes, suivant comme il était tourné ; avant d'aller chez